

RADIOPROTECTION DES PATIENTS EN ODONTOLOGIE

Formation obligatoire pour les chirurgiens-dentistes



FORMAT

100% e-learning - Programme Intégré

Votre formation intégralement en ligne : connectez-vous quand vous voulez et d'où vous voulez pendant 11 semaines. Formation asynchrone.



DURÉE

13 heures

4 heures d'évaluation professionnelle des pratiques et 9 heures de formation à distance.



TARIF

1150€

Formation éligible aux financements **DPC** et **FIF PL** (sous réserve de la disponibilité de vos droits)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Répondre à l'obligation de formation des chirurgiens-dentistes à la « Radioprotection des patients » tous les 10 ans (arrêté du 11 juin 2019).
- Maintenir et développer une culture de radioprotection afin de renforcer la sécurité des personnes exposées à des fins de diagnostic ou de thérapie.
- Maîtriser les principes et l'application de l'optimisation et de la justification de la radioprotection.

Résumé de la formation

Tous les praticiens en exercice sont tenus de réaliser une mise à jour de leurs connaissances en matière de radioprotection des patients tous les 10 ans (arrêté du 11 juin 2019).

Cette formation vous permettra d'obtenir une attestation validante valable 10 ans.

Public concerné et prérequis

Formation à destination des chirurgiens-dentistes :

- Libéraux
- Salariés en centres de santé
- Salariés des établissements de santé et /ou des établissements médico-sociaux

Formation à destination des praticiens selon les spécialités suivantes :

- Chirurgie dentaire
- Chirurgie dentaire spécialisée en Orthopédie Dento-Faciale
- Chirurgie dentaire spécialisée en chirurgie orale
- Chirurgie dentaire spécialisée en médecine bucco-dentaire

INTERVENANT

**Dr Pierre VOLF**

Chirurgien-dentiste
à Biscarosse

Modalités pratiques



Plateforme de formation accessible 24/24

Pour une utilisation optimale de la plateforme, nous vous recommandons de vous y connecter depuis le navigateur Google Chrome ou Mozilla Firefox (à jour). Nous préconisons également une connexion internet adéquate au suivi d'une formation en ligne.



Inscriptions en ligne

www.webdental-formation.com → S'inscrire



Contact

- Tél. : 01 84 80 34 80 (du lundi au dimanche)
- Mail : formation@webdental.fr
- Formulaire en ligne : www.webdental-formation.com/contact

Nous sommes à votre écoute, si vous êtes en situation de handicap, contactez notre référent handicap

 01 76 31 10 80

 referenthandicap@webdental.fr

Prise en charge

Formation éligible à la prise en charge par l'ANDPC sous réserve que le praticien :

- soit libéral et / ou salarié d'un centre de santé conventionné exerçant en France métropolitaine ou dans les DOM,
- dispose du nombre d'heures nécessaire dans son crédit DPC (18 heures par an, à consulter sur agencedpc.fr),
- soit inscrit à la formation auprès de Webdental Formation,
- soit inscrit à la formation auprès de l'ANDPC,
- suive l'intégralité du parcours de formation durant la session choisie.

Pour un financement FIF PL, consulter un conseiller formation pour connaître les conditions de prise en charge.

Modalités d'évaluation

En début de formation :

Les participants sont invités à remplir une grille d'audit afin d'analyser leurs pratiques professionnelles. Ils choisiront 10 dossiers cliniques pour lesquels ils ont réalisé des examens radiologiques. À partir de leurs résultats, ils recevront un plan d'actions individualisé et formalisé qui leur permettra d'identifier les actions d'amélioration à mettre en place.

En fin de formation :

Une auto-évaluation finale est à remplir en comparaison à l'auto-évaluation remplie en début de formation. Ceci permettra aux participants d'identifier la modification de leur pratique professionnelle en fonction des recommandations de bonnes pratiques.

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Diaporama de formation sous format vidéo
- Articles bibliographiques à lire et télécharger
- Grilles d'audit clinique à remplir
- Activités pédagogiques sous forme de quizz

Méthode et déroulé pédagogique

ÉVALUATION

Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) - 1er tour

Le praticien est invité à rechercher et analyser 10 de ses dossiers patients pour lesquels il a réalisé des examens radiologiques, grâce à une grille d'audit. Il doit ensuite répondre à un questionnaire d'évaluation de ses pratiques. En fonction des résultats d'une première évaluation, le praticien recevra un plan d'actions individualisé et formalisé et sera invité à mettre en place des actions d'amélioration concrètes, faisables,

organisées dans le temps et suivies. Il devra notamment en suivre les différents modules de formation continue qui lui sont proposés après cette première évaluation.

L'impact de ces actions sera évalué par une nouvelle mesure des écarts entre la pratique réelle observée et la pratique attendue ou recommandée, selon les mêmes critères d'évaluation.

MODULE 1

Notions de base sur les rayons X

- Rappel des notions élémentaires sur les Rayons X, leur fonctionnement et leurs effets
- Les applications possibles des Rayons X pour les examens radiologiques en odontologie
- Compréhension autour des propriétés et du fonctionnement des générateurs dentaires de Rayons X
- Différence entre les examens en 2D et ceux en 3D, savoir lequel utiliser
- Différences entre Cône Beam et Scanner

MODULE 2

Les effets des rayons X sur l'organisme

- Les effets résultant de l'utilisation des Rayons X à savoir :
 1. Les effets biologiques ou Les effets déterministes
 2. Les effets stochastiques
 3. Les effets tératogènes
- Risques... ou pas

MODULE 3**Diagnostic, thérapie, naturel : comparaison des doses**

- Définition et explication du principe physique de la dose délivrée par une examens utilisant les Rayons X
- Comment quantifier et contrôler cette dose délivrée sous une unité de mesure standard international
- La maîtrise des doses naturelles émise par l'environnement
- Faire le différentiel entre les doses naturelles et artificielles
- Connaître les risques découlant de ces doses

MODULE 4**Les piliers de la radioprotection**

- La juste prescription en justifiant l'examen radiologique
- Analyse et commentaire d'un examen radiologique ou cliché radiologique
- Optimisation de la prise des clichés
- Optimisation et générateurs
- Optimisation et capteurs
- Optimisation et champ d'exposition
- Optimisation et technique
- Mise en œuvre de la limitation des doses reçues

MODULE 5**La radioprotection au cabinet dentaire**

- Comment mettre en place la réglementation en vigueur :
- Les textes à respecter
- La télédéclaration
- Les aménagements de la structure
- Les contrôles qualité
- L'assurance qualité
- Affichage et signalétique
- Evolution PCR et contrôle RADIOPROTECTION
- La dosimétrie
- Les formations
- Au quotidien : savoir expliquer et quoi faire dans la gestion du cabinet dentaire

MODULE 6

Les références bibliographiques

- Guides, indications et procédures des examens radiologiques en odontostomatologie (recommandations pour les PS)
- Tomographie volumique à faisceau conique – ADF (06/11/15)
- Assurance qualité en imagerie médicale mettant en œuvre des rayonnements ionisants – ADF (10/2019)
- Site de l'IRSN

ÉVALUATION

Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) - 2e tour

Le chirurgien-dentiste est de nouveau invité à un questionnaire d'évaluation de ses pratiques pour mettre en place un plan de recherche et analyser 10 nouveaux dossiers patients pour lesquels il a réalisé des examens radiologiques grâce à une grille d'audit. Puis, il répondra de nouveau à un questionnaire d'évaluation de ses pratiques pour mettre en place un plan d'actions avec des échéances pour améliorer ses pratiques.



Questionnaire de satisfaction de fin de formation

Modalités de validation

Le programme de cette formation est conforme à la décision n° 2019-DC-0669 de l'ASN du 11 juin 2019.

Pour valider cette formation et ainsi obtenir l'attestation de formation validante d'une durée de validité de 10 ans, les participants doivent impérativement suivre l'intégralité du cycle de formation d'environ 9 heures (correspondant au temps obligatoire de suivi de formation connecté, ainsi que les activités qui peuvent se réaliser hors connexion).

Les participants termineront et valideront leur parcours par la réalisation d'une évaluation finale des connaissances de 20 questions. Pour valider leur formation, les participants doivent obtenir un résultat égal ou supérieur à 12/20.